

SYNDICAT GENERAL

Des Travailleurs Portuaires

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Convention Collective Nationale Unifiée

Actions à compter du 1^{er} avril

**Si le gouvernement ne respecte pas le protocole d'accord
signé le 12 octobre 2017**

Le 12 octobre 2017, la fédération a signé un protocole d'accord avec l'UNIM, l'UPF et le ministère du travail engageant le gouvernement sur le caractère impératif de la CCNU « ports et manutention ».

ce protocole devait être étendu **sans réserve** (engagement du ministère) pour pouvoir s'appliquer de plein droit et ainsi nous permettre de conserver notre convention collective comme socle social minimal. **Malheureusement, le ministère du travail n'a pas respecté son engagement en émettant des réserves ce que nous considérons comme irrespectueux et inacceptable !**

Dans ce cadre, le bureau fédéral réunit en urgence la semaine dernière, a décidé de demander aux ministères une rencontre dans les plus brefs délais afin de confirmer le caractère impératif de la CCNU.

A défaut de prise en compte de cette ultime alerte par les ministères concernés, un combat de haut niveau s'engagera, **à compter du 1^{er} Avril**, par les actions suivantes :

- ▶ **Suppression des heures supplémentaires et shifts exceptionnels**
- ▶ **Travail dans le strict respect de la sécurité**
- ▶ **24 heures d'arrêt de travail tous les lundis**

Camarades, au travers de l'histoire de nos professions, la CCNU « ports et manutention » est un dû que nous n'accepterons pas de remettre en cause.

Nous vous tiendrons donc informés rapidement des échanges constructifs ou pas avec le Ministère du Transport.

Concernant la situation actuelle (nouvelles orientations gouvernementales pour nos ports), nous vous informons que nous rencontrons :

- Le 20 MARS, Monsieur Philizot, qui doit sortir un rapport sur le changement d'organisation des ports de l'axe seine
- Le 28 MARS, la direction des ports afin d'échanger sur les investissements pour les ports prévus par le COI (Conseil d'Orientation des Infrastructures), la domanialité et le dragage.
- Le 9 AVRIL, l'UPF et les directeurs du Havre et de Rouen sur les conséquences de la circulaire gouvernementale concernant le parc auto.

UNIS et DETERMINES avec votre syndicat CGT

Le secrétaire général
L. DELAPORTE

Pour info et affichage